

Aussi, comme Administrateur de l'archidiocèse, je ne puis m'empêcher de protester énergiquement contre l'attitude actuelle de votre journal à l'égard de Mgr l'Evêque des Trois-Rivières et de condamner sévèrement les articles qui y ont été publiés contre lui.

Je vous engage à rentrer dans les voies du respect qu'un journaliste catholique devrait toujours observer vis-à-vis des supérieurs ecclésiastiques : à défaut de quoi, je me verrai dans la pénible nécessité de censurer de nouveau votre journal et de prendre les moyens efficaces pour protéger les fidèles qui me sont confiés.

Vous voudrez bien publier la présente dans votre journal, pour qu'elle puisse atteindre tous les lecteurs des articles qui y sont blâmés.

Agréez monsieur, l'assurance de mon dévouement.

† L. N. ARCHEVÊQUE DE CYRÈNE,
Administrateur.

Lettres de S. G. Mgr Bégin à M. Joly De Lotbinière

St Victor de Tring, 9 juin 1896.

M. Joly de Lotbinière, K. C. M. G.
Québec.

Monsieur,

Je ne veux ni approuver ni répudier les candidats qui briguent les suffrages des électeurs : ce n'est pas mon rôle.

Je ne puis pas cependant exiger des candidats moins que ne demande le mandement collectif des évêques, expression de leur volonté sur la question scolaire manitobaine.

En adhérant formellement et solennellement à ce document, vous ne pouvez être ostracisé par les électeurs catholiques ou être réputé indigne de leurs suffrages.

Veuillez agréer,

Honorable monsieur,
l'expression de mes sentiments dévoués,

† L. N. ARCHEVÊQUE DE CYRÈNE
Administrateur.